

## Rapport du Président

Séance Publique du  
Mercredi 8 décembre 2010

Service instructeur

1<sup>ère</sup> Commission

Service Administratif de l'Assemblée

N° CG-2010-4-1-6

Service consulté

### **BUDGET PRIMITIF 2011 : LES MOYENS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet l'attribution des moyens financiers affectés à la réalisation des missions confiées aux services fonctionnels de l'administration départementale. Ceux-ci participent également aux efforts collectifs d'efficience budgétaire. En diminution de plus de 8% par rapport au Budget Primitif 2010, les crédits proposés en 2011, en investissement et en fonctionnement, s'élèvent à :*

- Moyens généraux : Dépenses 8 708 000 €	Recettes : 150 000 €
- Patrimoine et Droit des Sols : Dépenses 4 162 000 €	Recettes : 2 438 000 €
- Systèmes d'Information : 6 680 000 €	
- Affaires juridiques : 148 000 €	Recettes : 10 000 €
- Documentation : 158 000 €	
- Moyens de l'Assemblée : 2 098 400 €	
- Moyens de la Direction Générale (Projets transversaux : Mission Prospective territoriale et Démarche Qualité) et Mission Contrôle de Gestion : 135 000 €	
- Communication externe : 1 137 000 €	
TOTAL Administration Générale : 23 226 400 €	
- Livre Foncier : 362 000 €	
TOTAL GENERAL : Dépenses 23 588 400 €	Recettes : 2 598 000 €

#### **I. LES MOYENS GENERAUX**

La prévision budgétaire 2011 pour la DMG s'élève à **8 708 000 Euros** en dépenses. Les dépenses par section sont fixées à :

✚ **859 000 €** pour l'investissement

✚ **7 849 000 €** pour le fonctionnement.

Les postes de dépenses les plus importants sont résumés ci-après :

**Dépenses d'investissement :**

Le matériel, le mobilier et l'imprimerie :

Le montant prévu pour le programme J115 s'élève à 230 000 €. Parmi les opérations significatives figurent :

- le renouvellement du parc des photocopieurs
- l'aménagement et équipement de plusieurs sites suite aux réorganisations des services,
- l'achat de divers mobiliers, matériels d'imprimerie et intendance.

Propreté des locaux – Parc Automobile - Habillement/matériel médical, matériels et équipements de maintenance des bâtiments :

Une inscription globale de 259 000 € pour le programme J111 Logistique comprenant le Parc Automobile, le service propreté, le matériel médical PMI et trousse de secours et le matériel et outillage technique pour le fonctionnement des ateliers départementaux .

Maintenance des bâtiments départementaux :

350 000 € d'AP/CP sont prévus pour le programme B127 pour la maintenance et divers travaux d'entretien de l'ensemble des bâtiments départementaux.

Signalétique des bâtiments :

Une inscription de 10 000 € est demandée en prévision de la signalétique pour les nouveaux sites et diverses manifestations au cours de l'année.

Matériel/Travaux MDPH :

Une inscription de 10 000 € est prévue pour le programme I125 afin de pouvoir répondre aux petits travaux et besoins en équipements de la Maison Départementale des Personnes Handicapées Colmar et Mulhouse.

**Dépenses de fonctionnement :**

Le montant global des dépenses de fonctionnement à inscrire pour le BP 2011 a été arbitré à 7 849 000 €. Ce budget prend en compte les nouvelles dépenses estimées comme suit:

Transfert du Parc départemental de l'Équipement :

Les dépenses impactant tous les domaines de la DMG (fluides, entretien et maintenance des bâtiments, mise en conformité, sécurité, télésurveillance, parc auto, propreté, location machine à affranchir, etc...) ont été estimées à 170 000 € pour les deux sites de Colmar et d'Illzach.

LVD :

Les dépenses ont été revues à la hausse pour 11 000 € couvrant les interventions fréquentes sur les équipements de levage ainsi que les contrôles techniques et vérifications périodiques de ces équipements. La hausse des tarifs de l'électricité a également été prise en compte.

Enfin 130 000 € pour le de fonctionnement des nouveaux sites, à savoir :

- Fil d'Arianne à Illzach (Antenne territoriale 35 personnes attendues) pour une superficie de 510 m<sup>2</sup>,
- CMS de Rixheim (ancienne gendarmerie) pour une superficie de 250 m<sup>2</sup>,
- Antennes territoriales d'Ensisheim, de Neuf-Brisach et Munster pour une superficie respective de 280 m<sup>2</sup>, 350 m<sup>2</sup>, 710 m<sup>2</sup>.

Chaque nouveau site ouvert génère une hausse de tous les frais de fonctionnement de la DMG (frais de nettoyage, fluides, mise en place de contrat d'entretien et de maintenance aussi bien sur les bâtiments que sur le matériel, équipements neufs, etc...).

Pour mémoire les consommations de gaz ont subi deux hausses cette année qui impactent de 15 % nos dépenses. Les tarifs du carburant (+20% en un an) et la hausse toute récente des tarifs d'affranchissement, celle du fuel (+ 24 % en 1 an) et de l'électricité (+ 5 %) doivent être prises en compte également.

Les recettes prévues pour 2011 s'élèvent à 150 000 €.

#### TABLEAU RECAPITULATIF DES MOYENS GENERAUX

##### Section dépenses

Programmes	AP 2011	CP en €		TOTAL CP €
		Investissement	Fonctionnement	
A643 ADEIS			1 000	1 000
B 127 Travaux bâtiments	350 000	350 000	1 230 000	1 580 000
C641 LVD			145 000	145 000
D041 Fluides Archives			45 000	45 000
E656/E657 CIO			7 700	7 700
I125 Matériels/travaux MDPH	10 000	10 000		10 000
J111 Logistique	259 000	259 000	6 420 300	6 679 300
J114 Communication	10 000	10 000		10 000
J115 Mobilier et matériel	230 000	230 000		230 000
	859 000	859 000	7 849 000	<b>8 708 000</b>

## Section Recettes

Programmes	CP en €		TOTAL CP €
		Fonctionnement	
J1111 PIM Voirie		10 000	10 000
J1112 PIM Travaux		100 000	100 000
J111 Autres (avoirs-location-chalets-titres)		40 000	40 000
			<b>150 000</b>

## II. PATRIMOINE ET DROIT DES SOLS

### Dépenses d'investissement :

La prévision budgétaire 2011 en section d'investissement aboutit à des inscriptions d'un montant total de 2 812 000 € en AP et de 1 267 000 € en CP, réparties comme suit :

#### Acquisitions pour la voirie départementale – programme B051

En 2011, ces acquisitions représentent l'essentiel du budget d'investissement de la DPS, avec 2 721 000€ d'AP nouvelles et 1 004 000 € de CP. Ces montants comprennent l'inscription des acquisitions nécessaires aux nouvelles opérations, notamment à BALLERSDORF, (300 000 €) et à DANNEMARIE (150 000 €), ainsi que de celles concernant les opérations à terminer, notamment à RIEDISHEIM (RD66 Carrefour RD56 III Pont SNCF pour 135 000 €) et à ROUFFACH (RD 18bis liaison A35/RD 83 pour 120 000 €).

#### Acquisitions pour les opérations hors voirie – programme B056

Une inscription de 263 000 € est prévue notamment pour terminer l'acquisition à WITTENHEIM, de l'emprise nécessaire au regroupement des CMS à hauteur de 81 000 €, ainsi que pour le versement du prix de l'acquisition de l'ancienne gendarmerie de DANNEMARIE, approuvée en 2010 à hauteur de 172 000 €.

### Dépenses de fonctionnement :

D'un montant prévisionnel total de 2 895 000 €, ces dépenses se répartissent comme suit :

#### Nouvel Hôtel du Département – Opération B124A

Les indemnités relatives à la dernière acquisition pour l'extension de l'Hôtel du Département (programme B024) ont été étalées sur plusieurs exercices. La dernière tranche sera versée en 2011, pour un montant de 348 367 € de CP en fonctionnement.

#### Primes d'assurances – programme B055

Le budget consacré aux assurances de la collectivité (programme B055) représentera 819 200 € soit +3,7 %, correspondant à l'indexation annuelle et à la mise en place de contrats de dommage ouvrage.

### Opérations hors voirie – programme B056

Ces dépenses de fonctionnement représenteront 1 727 433 €, soit un maintien au niveau des dépenses 2010. Il permet notamment de payer les loyers et charges des locaux loués pour loger les services, ainsi que les taxes foncières des propriétés privées départementales.

### **Les recettes de fonctionnement**

Ces recettes sont prévues à hauteur de 2 438 000 €, comme suit :

### Primes d'assurances – programme B055

Les remboursements de sinistres attendus pour l'exercice 2011 peuvent être évalués à un montant de 250 000 €.

### Opérations hors voirie – programme B056

En 2011, les recettes immobilières devraient représenter 2 188 000 €, dont :

- 600 000 € en provenance des ventes de terrains et d'immeubles départementaux, notamment à SOULTZ, RETZWILLER, BRUNSTATT, INGERSHEIM, etc.,
- 928 000 € issus du transfert par bail emphytéotique de la gendarmerie de HOHROD,
- 660 000 € de revenus des locations de propriétés départementales (loyers et remboursements de charges).

TABLEAU RECAPITULATIF DES MOYENS DU PATRIMOINE ET DES SOLS :

<i>Progr</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>AP nouvelle à inscrire en 2011</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>
			<i>Dep Invest</i>	<i>Dep Fonct</i>	<i>Fonct</i>
<b>B024A</b>	NOUVEL HOTEL DU DEPARTEMENT	-		348 367	-
<b>B051</b>	ACQUISITIONS DE VOIRIE	2 721 000	1 004 000	-	-
<b>B055</b>	ASSURANCES	-	-	819 200	250 000
<b>B056</b>	AUTRES OPERATIONS	91 000	263 000	1 727 433	2 188 000
		<b>2 812 000</b>	<b>1 267 000</b>	<b>2 895 000</b>	<b>2 438 000</b>

### **III. LES SYSTEMES D'INFORMATION**

Le budget 2011 est élaboré à partir des projets (ou opérations) recensés par la D.S.I., sur la base des demandes de la Direction Générale et des services de la collectivité.

### **En matière d'investissement**

Programme E159 - Equipements informatiques des collèges :

Conformément au plan pluriannuel d'équipement informatique adopté par le Conseil Général dans le cadre du budget primitif 2008 (rapport n°2008/I-8<sup>e</sup>/02) pour un montant

d'autorisation de programme (AP) de 6,4 millions d'euros, il est à prévoir au titre de l'exercice 2011, des crédits de paiement (CP) pour un montant de 600 000,00 euros.

#### Programme J121 - Projets informatiques :

Il s'agit principalement d'opérations qui entrent en phase de réalisation ou dont la réalisation se poursuit en 2011, comme le Système d'Information Routier (S.I.R.), le Système d'information de Gestion Financière (S.I.G.F.), le Système d'Information des Ressources Humaines (S.I.R.H.), l'adaptation du progiciel de gestion du rSa, ainsi qu'au niveau du matériel la poursuite du renouvellement des postes informatiques et périphériques et du renouvellement des matériels d'infrastructures (dont les licences serveurs qui prennent fin en mars 2011).

Il s'agit également d'initier la mise en œuvre de nouveaux projets pour lesquels une enveloppe de 295 000 € a été affectée.

Tous les projets en attente ne pouvant être pris en compte, ils feront donc l'objet d'un arbitrage sur la base de leur pertinence et de leur intérêt tant financier que fonctionnel pour la collectivité.

Le budget global à prévoir au titre de ce programme s'élève à 1 380 000,00 euros en AP et 1 837 000,00 euros en CP.

#### Programme J122 - Réseaux de télécommunications

Ces dépenses concernent essentiellement la mise à niveau de l'infrastructure réseau ainsi que les équipements de télécommunications.

Le budget global à prévoir par titre de ce programme s'élève à 177 000,00 euros en AP et 177 000,00 euros en CP.

### **En matière de fonctionnement**

#### Programme J621 - Informatique

Ce programme couvre les dépenses relatives à la maintenance des logiciels et des matériels ainsi que les prestations associées.

Il s'agit également des dépenses relatives aux prestations d'infogérance (prestations de techniciens et d'hotline, de l'assistance à la gestion de l'exploitation et en matière de développement Web).

Ce programme prend en compte enfin des crédits nécessaires à l'expérimentation de nouvelles technologies, notamment en matière de messagerie, d'agendas et de gestion des calendriers, source potentielle d'économie.

Le budget à prévoir est de 2 799 650 euros en crédit de paiement (CP).

#### Programme J622 - Réseaux de télécommunications

Ce programme regroupe principalement les frais de télécommunications pour les services de l'administration départementale et des élus (téléphonie fixe, mobile et Internet) et d'interconnexions entre les sites du Conseil Général. Les montants tiennent compte des coûts afférents au transfert du parc DDE.

Les dépenses concernent également la maintenance des équipements et les prestations de dépannage des systèmes de téléphonie.

Le budget à prévoir est de 1 266 350,00 euros en crédit de paiement (CP).

Pour mémoire, la D.S.I. gère un parc de plus de 9300 équipements, répartis en 2 153 postes de travail (dont 302 portables), 701 imprimantes, 122 serveurs, 1 910 postes téléphoniques fixes et 349 téléphones mobiles, l'ensemble étant réparti sur 98 sites différents. La D.S.I. gère également un parc applicatif de 280 logiciels.

Le budget 2011 proposé pour la Direction des Systèmes d'Informations, par section et par programme, est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

<b>section</b>	<b>programme</b>	<b>AP</b>	<b>CP</b>
Investissement	E159	0,00 €	600 000,00 €
	J121	1 380 000,00 €	1 837 000,00 €
	J122	177 000,00 €	177 000,00 €
Fonctionnement	J621	/	2 799 650,00 €
	J622		1 266 350,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 557 000,00 €</b>	<b>6 680 000,00 €</b>

#### **IV. LES AFFAIRES JURIDIQUES**

La défense des intérêts du Département nous amène à engager des frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux. Le BP 2011 prévoit à ce titre un crédit de 100 000 €.

Par ailleurs, un crédit de 48 000 € est prévu au titre d'une subvention de fonctionnement pour l'Institut du Droit Local Alsacien-Mosellan qui sera individualisée par la Commission Permanente.

	<b>AP</b>	<b>CP I</b>	<b>CP F</b>	<b>TOTAL CP 2011</b>
Affaires Juridiques	-	-	148 000 €	148 000 €

#### Contributions pour le Livre Foncier Informatisé d'Alsace Moselle :

Depuis 2009, le Livre Foncier Informatisé, exploité par l'**E**tablishement **P**ublic d'**E**xploitation du **L**ivre **F**oncier **I**nformatisé (**EPELFI**), fournit une situation complète et claire des droits réels et rend un service rapide et de qualité.

Conformément à la loi du 4 mars 2002, les Départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont membres de cette structure au coté de l'Etat, la Région Alsace, l'Institut du Droit Local et le Conseil Interrégional des Notaires.

La Commission Permanente dans sa séance du 6 septembre 2009 a approuvé la convention de financement de l'EPELFI. Cette convention fixe la participation des 3 départements aux coûts d'investissement que devra engager l'EPELFI de 2009 à 2018 pour maintenir l'application informatique dans les standards technologiques et fonctionnels, l'Etat supportant les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement immobilier. Signée en novembre 2009, elle prévoit :

- la résiliation de plein droit de cet accord en cas de remise en cause de la taxe de publicité foncière.
- la minoration des parts contributives respectives de chaque partenaire (Etat – Départements) aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, au regard des produits de redevance encaissés.
- la garantie de l'affectation réelle des contributions des 3 départements aux dépenses d'investissement notamment au renouvellement de l'application informatique.

Conformément à nos engagements, je vous propose de voter un crédit de paiement pour 2011 de 362 000 euros conformément au tableau ci-après.

En contrepartie, notre collectivité continuera à encaisser le produit de la taxe de publicité foncière de 0,6%, initialement affectée au financement du projet d'informatisation. A titre d'information, ce produit s'est élevé à :

- 3 158 445 euros pour 2009,
- 1 997 986 euros au 3 septembre 2010.

Enfin, par dérogation au règlement financier approuvé par le Conseil Général, il est proposé que la subvention d'investissement soit versée sur présentation d'un certificat administratif signé par le Président de l'Etablissement ou par délégation par le Directeur ainsi que d'un titre de recettes.

	<b>AP</b>	<b>CP I</b>	<b>CP F</b>	<b>TOTAL CP 2011</b>
Livre Foncier Informatisé Exploitation	-	362 000 €	-	362 000 €
Total	-	362 000 €	-	362 000 €

## **V. LA DOCUMENTATION :**

Le service Documentation gère la totalité du budget relatif aux abonnements et à l'acquisition des ouvrages et documents pour l'ensemble des services du Conseil Général.

### **Les coûts d'abonnements**

Le coût prévisionnel des 655 abonnements souscrits pour 2011 s'élève à 139 161 €. Il est à signaler que l'augmentation moyenne par titre entre 2009 et 2010 est de 4,4%.

Le volume des dépenses et des titres par type de document se décompose comme suit :

- les périodiques sur support papier représentent 33% du coût total des abonnements, et regroupent un peu plus de 62% des titres ;
- 34% de la dépense sont consacrés aux ressources électroniques (internet et cédéroms), réunissant 7,5% des titres. Ce budget est proportionnellement plus élevé que les crédits consacrés aux autres types d'abonnements en raison du coût très élevé de certaines bases de données ;
- 18% du budget abonnements sont attribués à la presse quotidienne régionale et nationale (12 % des titres) ;
- les 15% restant correspondent aux encyclopédies à mises à jour (17,5% des titres).



3 nouveaux abonnements seront souscrits à compter du 1er janvier 2011, tandis que 13 autres seront résiliés.

De ce fait, au titre des achats d'abonnements il est sollicité un montant de 140 000 €.

### **Les achats d'ouvrages**

Afin de permettre l'accroissement et la mise à jour des collections, tant celles du service Documentation que celles conservées dans les Directions du Conseil Général, il est proposé de reconduire le montant 2010, à savoir : 18 000 €

En conséquence, le total des crédits affectés à la Documentation est de 158 000 €

## **VI. LES MOYENS DE L'ASSEMBLEE**

Conformément à la loi du 3 février 1992, les indemnités versées aux élus de notre Département induisent l'inscription d'un crédit réparti comme suit :

- 822 000 € pour les indemnités.
- 115 000 € pour les cotisations patronales
- 241 000 € pour les cotisations salariales (charges sociales et caisses de retraite).
- 95 000 € pour les frais de déplacement.
- 10 000 € pour les frais de formation
- 14 120 € pour les frais de bureau et documentation des groupes politiques

A ces crédits s'ajoutent :

- la contribution à la Caisse de Retraite des Anciens Conseillers Généraux (ASECOHR) pour un montant de 260 000 €.
- les frais de fonctionnement courant (alimentation, achats divers, fêtes et cérémonies...) d'un montant de 354 280 €.

Il est proposé, en outre, pour 2011, d'inscrire 177 000 € au titre du Fonds d'Intervention Culturelle et Sociale (FICS) destiné à des interventions ponctuelles en faveur d'associations qui, vu leur caractère, ne peuvent émarger sur le budget départemental dans le cadre des critères mis en place.

Enfin, un crédit de 10 000 € est proposé au titre des frais de transcriptions des séances de l'Assemblée départementale (réunions publiques ...) et des insertions presse (annonces légales).

## **VII. LES MOYENS DE LA DIRECTION GENERALE**

### **Les moyens de la Direction Générale**

Ils se décomposent en 2 grandes masses. Il est proposé d'inscrire, en fonctionnement, un crédit de 130 000 €, réparti notamment comme suit :

Démarche Qualité :

Afin de poursuivre la dynamique d'amélioration continue engagée au sein de la Collectivité, une autorisation d'engagement de 60 000 € sur 3 ans (2011-2012-2013) est demandée à raison de 20 000 € par an pour les audits de certification.

Pour 2011, un crédit de 46400 € est proposé pour les actions suivantes :

- **20 000 € pour les audits de certification :**
  - **selon la norme ISO 9001 pour les périmètres suivants :**
    - 1 L'instruction des demandes d'agrément des assistants maternels et familiaux (1ères demandes, renouvellements et modifications)\*.
    - 2 L'information, l'accompagnement et la délivrance d'un d'agrément en vue d'adopter\*.
    - 3 La gestion des dossiers de demande de subvention dans le cadre de la subvention globale du Fond Social Européen\*.
    - 4 La formation en assurant l'adéquation de la compétence des agents à leurs postes de travail.
    - 5 La gestion, la coordination, le suivi et la promotion de l'action politique du Président et des représentants de la Collectivité.
    - 6 La sécurité des usagers des routes départementales par une surveillance régulière, des actions immédiates, une information du public, en toute saison.
    - 7 La maintenance de l'ensemble des applications de l'unité WEB et l'accompagnement des utilisateurs dans l'optimisation de leurs missions en concevant des outils adaptés.
    - 8 La rédaction des pièces administratives des marchés supérieurs à 45 000 € et gestion de l'intégralité de la procédure d'attribution : de la passation à la notification.
    - 9 L'édition des cartes et des abonnements pour le transport scolaire sur les lignes régulières ; L'attribution d'aides individuelles aux familles ; La qualité d'exécution des services réguliers, et l'information sur les horaires des lignes régulières sur le site Internet du Conseil Général.
    - 10 Et l'accueil téléphonique et physique intégré à ces périmètres.
  - **selon les normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 pour :**  
le nettoyage dans les locaux à usage administratif, technique, médico-social ou laboratoire
- **2 500 € pour l'audit de certification selon la norme FSC pour :**  
La gestion du patrimoine forestier départemental
- **23 900 € pour poursuivre la formation des auditeurs et l'accompagnement des services** par un Cabinet conseil.

#### Dépenses courantes :

- Cotisations : 75 500 € (cotisations versées à différents organismes tels l'Association des Départements de France – ADF, l'ASERDEL ...)
- Autres frais : 8 000 €

#### **Le Conseil de gestion**

Pour 2011, il est proposé d'inscrire 5 000 € pour faire face, le cas échéant, à des commandes d'analyse très pointues requérant le recours à des experts (avocats fiscalistes, expertises comptables, par exemple).

TOTAL GENERAL DES MOYENS DE LA DIRECTION GENERALE : (mission qualité, dépenses courantes, mission contrôle de gestion) : **135 000 €**

## **VIII. LA COMMUNICATION EXTERNE**

### **Contexte général**

La Communication externe a pour objectif de faire connaître les missions du Conseil Général et les politiques qu'il initie au service des Haut-Rhinois, en synergie avec ses partenaires institutionnels et socio-économiques.

En cohérence avec le projet pour le Haut-Rhin, la Direction de la Communication décline son action en tenant compte de quatre axes stratégiques de progrès que sont :

- la proximité
- le bien vivre ensemble
- l'innovation, la qualité
- la prospérité

Parallèlement, elle s'appuie sur un nouveau cadre stratégique organisationnel. Celui-ci est fondé sur la montée en puissance d'une plateforme collaborative qui, à effectif constant, tenant compte d'un budget contraint, permet de conforter la diffusion de l'information départementale et de renforcer le déploiement des actions de communication.

### **Les grandes orientations du budget 2011**

**Dans la continuité des exercices 2009 (1 340 000 €) et 2010 (1 210 000 €), le budget proposé au titre de l'année 2011 s'élève à 1 137 000 €, soit une baisse de 73 000 € par rapport au Budget Primitif précédent.**

Cette baisse est rendue possible par des économies réalisées à travers le redéploiement des crédits sur les axes de communication prioritaires au regard du Projet pour le Haut-Rhin et la montée en charge des médias numériques grâce à la plateforme Hubcom.

### **Principales actions nouvelles ou propositions de redéploiement**

- Arrivée du TGV Rhin-Rhône en décembre 2011. Les enveloppes sont redéployées et mutualisées à hauteur de 224 600 € sur le projet (dont un magazine spécial).
- L'inscription d'une enveloppe de 150 465 €, au titre de la promotion des actions de communication thématiques.
- L'inscription d'une enveloppe de 32 000 € pour la maintenance et le développement du site internet complétée par une enveloppe de 15 000 € dédiée à la couverture audiovisuelle annuelle et à la mise en ligne des productions sur la web TV.
- L'inscription d'une enveloppe de 19 000 € pour les supports de signalétique événementielle (foires, stands, expos, calicots, chronos expos, bâches).
- L'inscription d'une enveloppe de 27 000 € pour la participation du Conseil Général aux grandes foires départementales : la Foire de Printemps et les Journées d'Octobre de Mulhouse, la Foire aux Vins de Colmar.
- L'inscription d'une enveloppe de 15 000 € pour le confortement et le développement des relations presse.
- L'édition de 5 numéros de Haut-Rhin Magazine pour un montant de 431 000 € (dont 1 magazine « spécial TGV »)

TOTAL GENERAL DES MOYENS DE LA COMMUNICATION EXTERNE : 1 137 000 €.

En conclusion, je vous propose :

- de voter l'inscription des autorisations de programmes nouvelles et complémentaires et des crédits de paiement affectés aux dépenses précitées.

		Propositions BP 2011				
		Dépenses			Recettes	
		Investissement AP	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.
123	Affaires Juridiques	0,00	362 000,00	148 000,00	0,00	10 000,00
129	Opérations Foncières & Immobilières	2 812 000,00	1 267 000,00	2 895 000,00		2 438 000,00
109	Documentation	0,00	0,00	158 000,00	0,00	0,00
205	Moyens Généraux, Imprimerie, PIM	859 000,00	859 000,00	7 849 000,00	0,00	150 000,00
121	Systèmes d'information	1 557 000,00	2 614 000,00	4 066 000,00	0,00	0,00
029	Cabinet			1 911 400,00		
139	Communication			1 137 000,00		
206	Direction Générale des Services			130 000,00		
141	Service administratif de l'Assemblée			187 000,00		
346	Mission contrôle de gestion	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
	<i>Commission des finances, des ressources humaines et de l'administration générale</i>	<i>5 228 000,00</i>	<i>5 102 000,00</i>	<i>18 486 400,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 598 000,00</i>

- de m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.
- d'approuver les modalités de versement de la subvention d'investissement pour 2011 à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé pour l'exploitation du Livre Foncier informatisé, conformément aux dispositions figurant au rapport.
- de m'autoriser à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication institutionnelle du Département et du budget relatif aux Moyens de l'Assemblée.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions et la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER